



REPUBLIQUE DU BURUNDI ASSEMBLEE NATIONALE

**MOT D'INTERVENTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DE
L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,
HONORABLE SABINE NTAKARUTIMANA, LORS DU DEBAT
GENERAL DE L'UIP SUR LE THEME : « DIPLOMATIE
PARLEMENTAIRE : TISSER DES LIENS POUR PROMOUVOIR LA
PAIX ET LA COMPREHENSION »**

Genève, du 23 au 27 mars 2024

- **Excellence (Madame/ Monsieur) le Président de la 148^{ème} Assemblée de l'Union Interparlementaire ;**
- **Excellence Madame le Président de l'UIP ;**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Présidents des Chambres parlementaires ;**
- **Honorables Chefs des délégations parlementaires ;**
- **Honorables parlementaires ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

1. Avant tout propos, permettez-moi de remercier le Président de la 148^{ème} Assemblée de l'UIP pour la parole qui m'est accordée.
2. Je me joins aux illustres orateurs qui m'ont précédé pour contribuer au présent débat général qui, sans aucun doute, va consolider davantage les voies qui permettent à la diplomatie parlementaire d'œuvrer au service de la paix et de la compréhension des situations vécues par nos parlements et par les peuples que nous représentons.
3. En effet, la promotion de la paix fait partie des responsabilités de représentation des citoyens. Les parlements sont ainsi des institutions légitimes pour prévenir les conflits, car ils offrent les meilleurs cadres d'expression et d'écoute de toutes les opinions. L'effort produit en faveur de la paix au niveau national doit être étendu au niveau régional et mondial, afin d'assurer une cohabitation pacifique des peuples.
4. Au Burundi, le parlement organise fréquemment des descentes sur terrain pour sensibiliser les citoyens sur les valeurs de tolérance et de cohésion sociale, notamment au cours des travaux de développement communautaire. Les rencontres entre élus et électeurs constituent des occasions idéales pour recueillir les doléances, afin d'attirer l'attention du Gouvernement sur des situations susceptibles de créer des tensions.
5. Le parlement du Burundi est également très ouvert à la création des liens d'amitié et de coopération avec les autres parlements, à travers les groupes d'amitié, les visites de travail et de courtoisie, la conclusion d'accords de coopération, l'implication dans les activités d'organisations interparlementaires et le soutien des actes d'autres parlements lorsque nous sommes sollicités à cet effet.

6. Tout cet effort vise la réalisation d'un double objectif :
 - Premièrement, il s'agit d'attirer l'attention des autres parlements et, par conséquent, des autres peuples sur les réalités qui sous-tendent le système politique et la gouvernance économique ainsi que sur la culture et l'histoire du Burundi ;
 - Deuxièmement, cela nous permet de comprendre ce qui est vécu par les peuples frères, afin de briser les préjugés et l'incompréhension qui peuvent mener à la méfiance entre nations.
7. En définitif, la diplomatie parlementaire constitue pour le Burundi une ouverture par laquelle il peut recevoir le soutien des pays amis et accorder le sien en cas de besoin.
8. A titre illustratif, l'Union Interparlementaire a soutenu le Burundi durant la période post-électorale de 2015 qui a été caractérisée par des tensions politiques, au moment où certains pays et certaines organisations internationales ne misaient pas chères à la paix dans notre pays. L'UIP, en collaboration avec le Forum des parlements des pays membres de la CIRGL, leur a prouvé le contraire en dédramatisant la situation qui prévalait au Burundi, à cette époque.
9. Par réciprocité, mon parlement soutient les autres peuples lors des processus électoraux, en envoyant notamment des missions d'observation là où elles sont les bienvenues.

Je vous remercie.